

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 126/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DES DONNÉES (OPEN DATA) ENTRE
L'AGGLOMÉRATION MELUN-VAL-DE-SEINE ET L'OFFICE DE TOURISME
MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.33.185 en date du 18 octobre 2023
portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que la CAMVS porte un projet d'ouverture et de mise à disposition des
données publiques locales, conformément à la loi pour une République numérique et aux
principes de l'Open Data ;

CONSIDERANT que les Parties souhaitent collaborer pour faciliter l'accès aux données
publiques, dans le respect des réglementations en vigueur, et, notamment, le Règlement Général
sur la Protection des Données (RGPD) ;

CONSIDERANT que cette collaboration vise à favoriser la transparence, l'innovation et
l'attractivité du territoire ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec l'Office de Tourisme Melun Val de
Seine, une convention de partage des données (OPEN DATA) et la Communauté
d'Agglomération Melun Val de Seine (projet ci-annexé), ainsi que, tout document nécessaire à
l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 08/12/2025

Accusé de réception

077-247700057-20251208-60857-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication ou notification : 9 décembre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature of 'Franck Vernin' is written over a circular official seal. The seal contains the text 'Tribunal administratif de Melun' around the perimeter, with 'Franck VERNIN' in the center.

Franck Vernin